



AR Prefecture

005-200034502-20240410-2024_047-DE
Reçu le 15/04/2024

Extrait du registre des

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR

Séance du 10 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre le dix du mois d'avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du cinq avril 2024 sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents : 16

Mme Manon ATHENOUR, M. Roland BERNARD, Mme Aurélie DESSEIN, Mme Emilie DROUHOT, M. Fabien FERRARO, Mme Marie FESTA, M. Frédéric GAILLAND, M. Jean-Yves GARNIER, M. Michaël GAUME, M. Christian GONSOLIN, M. Rémy GONSOLIN, M. Dominique GOURY, M. Jean-Marie GUEYDAN, Mme Virginie LE TOUMELIN et Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

Etaient absents : 1

Mme Nelly MARY.

Etaient absents et représentés : 2

Mme Marie-Noëlle CHAIX ayant donné pouvoir à Mme Marie FESTA, Mme Nathalie LAJKO ayant donné pouvoir à M. Laurent DAUMARK.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

COTISATIONS 2024

Monsieur le Maire

Rappelle que des appels de cotisations ont été sollicités auprès de la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur au titre de l'exercice 2024.

Présente les organismes qui ont d'ores et déjà formulé des demandes ainsi que les montants des cotisations associés :

Organismes	Montants cotisations 2024
VILLES ET VILLAGES FLEURIS	175.00
VILLAGES VACANCES FAMILLES - VVF	200.00
AMF 05	852.27
CAUE 05	200.00
ANEM	533.03
STATION VERTE	900.00
COMMUNES FORESTIERES	550.00
VILLAGE ETAPE	2689.16

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il est nécessaire de se prononcer sur les adhésions 2024.



AR Prefecture

005-200034502-20240410-2024_047-DE
Reçu le 15/04/2024

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

ARTICLE 1. Approuver l'adhésion de la commune auprès de ces organismes au titre de l'exercice 2024 ;

ARTICLE 2. Autoriser Monsieur le Maire à verser ces sommes auprès de ces organismes ;

Membres en exercice :	19	Pour :	18
Membres présents :	16	Abstention :	0
Membres représentés :	2	Contre :	0

Transmis en Préfecture le : **15 AVR. 2024**
Affiché ou publié le : **12 AVR. 2024**

Ainsi fait et délibéré le 10 avril 2024
Pour copie conforme

Le Maire

Laurent DAUMARK